



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2022**

**Date de convocation du Conseil :** 30 septembre 2022

**Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance :** 35

**Liste des délibérations affichée le :** 11 octobre 2022

**Présidente :** Mme Laurence FAUTRA, Maire

**Secrétaire :** M. Hocine MANSERI

**Présents :** Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoints, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

**Excusés :** Mme MOULIN (procuration à Mme NABETH), M. SCHROLL (procuration à Mme PENARD), M. DA SILVA DIAS (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (donne procuration à M. AMOROS), M. BOURGEAY (procuration à M. DJORKAEFF), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. ABRIAL

**Absents :** M. BONET, M. ARGANT, M. NAAMANE

=====

**Objet : Recours au service civique**

Mesdames, Messieurs,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code du Service National,

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**VU** la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

**VU** la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**VU** l'avis de la commission Affaires générales en date du 26 septembre 2022,

**CONSIDERANT** que le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public, afin d'accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires,

**CONSIDERANT** que la Ville de Décines-Charpieu s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, en mobilisant notamment des jeunes au travers le dispositif Service Civique afin de réaliser une mission d'intérêt général valorisante en direction des décinois,

**CONSIDERANT** que la Ville souhaite accueillir des jeunes, en fonction des opportunités de mission identifiées par les services, selon les modalités de mise en œuvre et conditions prévues dans le Code du service national :

#### **Article 1 – Agrément**

Un agrément est délivré par l'Agence du Service Civique au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charges les volontaires pour une durée de validité de 3 ans.

#### **Article 2 – Indemnité**

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire de 489,59 € par mois, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier par la collectivité de 111,35 € par mois (indemnité exonérée de charge). Les indemnités suivront les augmentations éventuelles liées à la réglementation.

#### **Article 3 – Tuteur**

La collectivité désignera un tuteur au sein du service d'accueil qui sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation des missions.

**EN CONSEQUENCE**, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le recours aux volontaires du service civique selon les modalités susmentionnées,
- **INSCRIRE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 – Frais de personnel de l'exercice en cours sur le compte gestionnaire 40,



- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

<b>POUR</b>	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ, M. PASQUIER
<b>CONTRE</b>	
<b>ABSTENTION</b>	

.....  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

*En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*